

Actualités FPr

175, 30.8.2006

Sommaire

1. Jean-Paul Jacquod nommé directeur du Centre de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière
2. Les coupes dans les crédits pour la formation professionnelle suscitent l'incompréhension
3. Forfaits destinés aux cantons: premiers acomptes versés
4. Des formations initiales cantonales de deux ans en vue
5. La Direction de l'IFFP au complet
6. Semestres de motivation: changements en vue
7. Nouvelle formation destinée aux réfugiés reconnus
8. ZH: le gouvernement favorable aux places d'apprentissage partagées
9. Evolution 2005-2050 du niveau de formation
10. Publications: migrations, démographie
11. Allemagne: la distance n'effraie pas les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage
12. OrTra faïtière S cherche un/une secrétaire général/e à 60% (Offre d'emploi)
13. Voyage d'études dans un voisinage méconnu (annonce)
14. Faut-il plus de neuf ans de scolarité obligatoire? (appel)

Documents complémentaires

Entretien avec Anton Schwingruber, président du Conseil de surveillance du CSFO: Jean-Paul Jacquod nommé directeur du Centre de services

Entretien avec Rolf Dietrich, président de la commission "Développement des professions" de la CSFP: Des formations initiales cantonales de deux ans en vue

Entretien avec Dominique Babey, chef de la Division Marché du travail/Assurance-chômage du seco: «Réactions du monde du travail»

Manifestations

Impressum:

Editeur: Conférence suisse des offices de formation professionnelle CSFP et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Copyright: CSFP et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction
Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Phuoc Ngo (pn) et Emil Wettstein (wt)

Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Yvonne-Marie Ruedin, CRFP
Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zürich (mailto:redaction@afpr.ch). Traduction: Josette Fallet
Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse: <http://www.afpr.ch/abonner>
Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: <http://www.afpr.ch>

1. Jean-Paul Jacquod nommé directeur du Centre de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière

df. Jean-Paul Jacquod, actuellement responsable du Centre de production documentaire de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP), a été nommé que qualité de premier directeur du nouveau Centre de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le Conseil de surveillance a pris cette décision vendredi dernier, lors de sa première séance présidée par le conseiller d'Etat Anton Schwingruber. La rédaction d'aFPr lui a demandé quelles étaient les priorités de ces prochains mois. Entretien:

www.afpr.ch/pdf/afpr3585a.pdf

Statuts du CSFO: www.edk.ch/PDF_Downloads/E_rlasse/2_OrganisationEDK/252_Statut_DBB/Statut_DBB_f.pdf ou www.afpr.ch/pdf/afpr3585b.pdf

2. Les coupes dans les crédits pour la formation professionnelle suscitent l'incompréhension

df. L'annonce du désengagement de la Confédération par la réduction des crédits alloués à la formation professionnelle et aux hautes écoles spécialisées a suscité un mouvement de protestation. Isabelle Chassot, nouvelle présidente de la CDIP, s'est déclarée indignée. La radio allemande (DRS) a consulté les partis et enregistré leur totale incompréhension (UDC comprise). L'Union suisse des arts et métiers (Usam) et l'Union syndicale suisse (USS) ont convoqué une conférence de presse commune sur ce thème; elle aura lieu jeudi 31 août à Berne. Le conseiller d'Etat lucernois A. Schwingruber y représentera les cantons.

Position de la CDIP:

www.afpr.ch/pdf/afpr3593a.pdf ;

position de l'Usam:

www.afpr.ch/pdf/afpr3593b.pdf ;

podcast de l'émission DRS "Echo der Zeit":

www.drs.ch/newsecho.html ("Bundesrat will bei der Bildung sparen").

3. Forfaits destinés aux cantons: premiers acomptes versés

offt. Pour la première fois en 2006, la Confédération verse des acomptes sur les montants forfaitaires. A la fin du mois d'août, l'OFFT a donné les ordres de paiement de la première tranche pour un montant total de 25 millions de francs suisses; les sommes allouées couvrent les offres définies à l'art. 53 al. 2 de la nLFPr. La nouvelle loi (art. 53) prévoit que, dès 2008, le financement de la formation professionnelle passe par les forfaits versés aux cantons. Pendant la période transitoire (2004-2007), les moyens supplémentaires mis à disposition grâce à l'augmentation progressive de la part fédérale seront déjà versés conformément au nouveau système. Avec le passage au financement forfaitaire, les cantons voient leur responsabilité s'accroître: la Confédération ne s'occupera en effet plus de l'attribution des forfaits aux prestataires de formation.

Contact: <mailto:hugo.barmettler@bbt.admin.ch>

4. Des formations initiales cantonales de deux ans en vue

df. Septante-six commissions de réforme oeuvrent présentement à l'élaboration de nouvelles ordonnances de formation. Rolf Dietrich préside la commission "Développement des professions" de la CSFP, qui mandate les personnes appelées à collaborer dans les groupes de travail en qualité de délégués des cantons. Au cours de l'entretien, Rolf Dietrich a répondu aux reproches formulés à l'encontre des cantons, que d'aucuns considèrent comme trop "rigides". Il part de l'idée que les cantons pourraient offrir des formations complémentaires aux ordonnances édictées par la Confédération (formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale). Entretien: www.afpr.ch/pdf/afpr3586.pdf

5. La Direction de l'IFFP au complet

df. La transformation de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) en Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (OFFP) va bon train. Le

conseil de l'IFFP a nommé les deux derniers membres de la direction.

Actuellement recteur de la Haute école pédagogique du canton de Fribourg, Alexandre Etienne endossera au 1er janvier 2007 la fonction de responsable national de la formation à Lausanne. Dalia Shipper, aujourd'hui cheffe de la section des hautes écoles spécialisées à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, prendra - à la même date et à Zollikofen - la fonction de responsable nationale de la formation continue.

Ces deux personnes collaboreront avec Martin Wild-Näf (directeur), Berno Stoffel (responsable recherche et développement) et Josef Kuhn (secrétaire général).

L'avenir de l'ISPPF sera évoqué lors d'une conférence de presse programmée le 1er décembre 2006. Pour en savoir plus:

www.afpr.ch/pdf/afpr3591.pdf

6. Semestres de motivation: changements en vue

wt/df. Dès le 1er octobre 2006, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) réduira de moitié le montant versé aux participants aux semestres de motivation pour couvrir leurs frais. En outre, le seco propose de reporter au 1er octobre le début des semestres de motivation (semo). Par les propositions soumises aux cantons, le seco entend enrayer de faux attrait du semo par rapport aux offres transitoires (aussi appelées offres passerelles). Cette intention suscite une vive opposition parmi les organisations intéressées.

Entretien avec Dominique Babey du seco:
www.afpr.ch/pdf/afpr3589.pdf

Documents mis en consultation: www.bbaktuell.ch/pdf/bba3589b.pdf (en allemand)

Au cours des deux prochaines années, dans le canton de Zurich, jusqu'à 100 jeunes requérants d'asile et candidats à l'asile admis provisoirement pourront suivre un semestre de motivation destiné à faciliter leur insertion dans le monde du travail. La Confédération a donné l'assurance

qu'il le cofinancera. Cela signifie que l'assurance-chômage (LACI) prendra en charge 80% des coûts du projet pour un montant total de 2,6 millions de francs. Le solde sera supporté par le canton et les communes de domicile.

La participation des jeunes étrangers porteurs des permis N (requérants d'asile) et F (requérants admis provisoirement) aux semestres de motivation n'est pas prévue dans la loi sur l'assurance-chômage. Ces jeunes y étaient toutefois admis lorsque l'offre était suffisante. Cette pratique est désormais officialisée.

7. Nouvelle formation destinée aux réfugiés reconnus

df. Un projet-pilote de formation des réfugiés reconnus commencera le 1er septembre et durera dix mois. 50 personnes y participeront; elles recevront une formation spécifique, suivront des cours de langue, bénéficieront d'une introduction aux usages dans notre pays et se familiariseront avec les techniques de recherche d'emploi. Si l'expérience se révèle concluante, la formation sera étendue dès 2008 à tous les réfugiés reconnus. On en compte aujourd'hui 24'000 en Suisse et seule une personne sur cinq a un emploi. Le coût d'une place de formation s'élève entre 8'000 et 30'000 francs. Les apprenants trouveront ensuite une place et épargneront dès lors les frais de l'assistance sociale à la collectivité.

Pour en savoir plus: <mailto:info@bfm.admin.ch>

8. ZH: le gouvernement favorable aux places d'apprentissage partagées

df. Le Gouvernement zurichois ne s'oppose pas à l'idée d'engager deux personnes pour pourvoir une place d'apprentissage. Telle est la substance de sa réponse à une interpellation parlementaire. Les auteurs sont persuadés que le modèle de l'emploi partagé (job-splitting) pourrait surtout s'appliquer à la formation commerciale de base. Alors qu'un-e apprenant-e fréquenterait l'école professionnelle, son ou sa partenaire serait au travail. Comme l'indique Martin Arnold, son secrétaire, l'Union cantonale zurichoise des arts

et métiers s'intéresse aussi à ce modèle.

Position du gouvernement:

www.bbaktuell.ch/pdf/bba3571.pdf

9. Evolution 2005-2050 du niveau de formation

wt. Le niveau de formation de la population de nationalité suisse en âge de travailler progressera nettement quel que soit le scénario. En 2050, 44% de la population suisse aura achevé une formation de degré tertiaire selon le scénario "moyen" (29% en 2005). L'écart entre hommes et femmes se réduira puisqu'elles seront 39% (18% en 2005) à avoir terminé des études de degré tertiaire contre 49% chez les hommes (40% en 2005). La part des personnes sans formation postobligatoire diminuera pour atteindre 5% en 2050 (12% en 2005).

Détails: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bildung_und_wissenschaft/bildung/bildungsprognos/en/analysen__berichte/06.html

10. Publications: migrations, démographie

wt/ao. L'Office fédéral de la statistique (OFS) vient de publier de nouvelles données chiffrées concernant "la population résidente permanente de la Suisse en 2005": www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.Document.81007.pdf ou www.afpr.ch/pdf/afpr3597a.pdf.

Pour sa part, Avenir Suisse a publié une analyse de l'évolution démographique: www.emarsys.net/archive.php?p=257275960_50361 ou www.afpr.ch/pdf/afpr3597b.pdf.

L'Institut fédéral allemand de la formation professionnelle met à disposition des informations au sujet des jeunes et des adultes issus des migrations. Titre: "Kompetenzen stärken, Qualifikationen verbessern, Potenziale nutzen".

Téléchargement: www.bibb.de/de/22093.htm ou www.bbaktuell.ch/pdf/bba3559b.pdf

La Haute école spécialisée de Suisse centrale (FHZ) a réalisé une étude sur la situation des immigrés dans la commune d'Emmen. Titre principal: "Soziale Vernetzung von Jugendlichen mit Migrationshintergrund", voir www.hsa.fhz.ch/presse/ ou www.bbaktuell.ch/pdf/bba3597c.pdf

11. Allemagne: la distance n'effraie pas les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage

wt. Dans leur recherche d'une place de formation, de nombreux jeunes prennent aussi en considération une région assez éloignée. Près d'un jeune sur quatre présente sa candidature pour des places offertes à plus de cent kilomètres de son domicile. Les jeunes ne font pas seulement preuve de mobilité spatiale; ils se révèlent aussi souples dans le choix des professions. Dans les régions où l'offre est restreinte, env. 70% des jeunes se portent candidats pour deux professions et 44% d'entre eux pour quatre professions.

Pour en savoir plus: www.bibb.de/de/26553.htm ou www.bbaktuell.ch/pdf/bba3574.pdf

12. OrTra faitière S cherche un/une secrétaire général/e à 60% (Offre d'emploi)

L'Organisation faitière suisse du monde du travail du domaine social (OrTra faitière S) cherche

un/une secrétaire général/e à 60%

appelé/e à diriger le secrétariat.

Il s'agit d'un poste de confiance, exigeant, dans le cadre duquel vous représenterez l'OrTra faitière S dans la Suisse tout entière et collaborerez étroitement avec le comité de direction. Vous organiserez et dirigerez le secrétariat, élaborerez des concepts et piloterez des projets, oeuvrerez activement au sein d'organes de dimension nationale.

Titulaire d'un diplôme du degré tertiaire (uni, HES, ES) dans une discipline appropriée, vous avez déjà travaillé dans le domaine de la formation, sociale de préférence, et êtes rompu/e au travail en réseau.

Informations: Peter Müller, tél. 031 839 04 79, <mailto:info@odas.ch>. Pour en savoir plus: www.afpr.ch/pdf/afpr3595.pdf et www.oda-s.ch

13. Voyage d'études dans un voisinage méconnu (annonce)

En automne 2006, PANORAMA fêtera ses vingt ans d'existence. A cette occasion, les éditeurs, la maison d'édition et la rédaction organisent, avec le secteur de la formation continue de l'ASOSP, un voyage d'études au goût tout particulier.

Du 23 au 25 octobre 2006, nous prendrons un bus confortable pour parcourir la Suisse et visiter des centres captivants de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et du marché du travail. Chemin faisant, nous rencontrerons des personnalités responsables dans chacun des trois secteurs, par exemple le nouveau président de l'Association des offices suisses du travail, Marc Genilloud. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer des lectrices et des lecteurs de PANORAMA.

Vous trouverez le programme de ce voyage d'études à l'adresse www.panorama.ch/voyage06, où vous pourrez également vous inscrire.

14. Faut-il plus de neuf ans de scolarité obligatoire? (appel)

Selon différentes sources, certaines entreprises ou organisations du monde du travail engageraient de préférence les candidats à l'apprentissage ayant suivi plus de neuf ans d'école; voir <http://www.nahtstelle-transition.ch/fr/uiieforum>. Le projet de la CDIP "Optimisation de la transition scolarité obligatoire - degré secondaire II" entend déterminer dans quelle mesure cette pratique s'est répandue.

Connaissez-vous des situations dans lesquelles les entreprises formatrices exigent un âge minimum supérieur à celui des jeunes libérés de la scolarité obligatoire? Connaissez-vous des entreprises qui exigent que les candidats disposent de compétences supérieures à celles dispensées dans la voie la plus exigeante du degré secondaire I? Nous vous saurions gré de nous envoyer une brève communication à l'adresse e-mail neufans@bbprojekte.ch.

La présente demande ne concerne pas les jeunes qui n'ont pas atteint les objectifs et ont besoin d'un plus long temps de "maturation" avant d'envisager le choix d'une profession. L'appel porte sur ce qui est exigé en plus de ce que l'on peut normalement attendre après neuf ans d'école.

Entretien avec Anton Schwingruber, président du Conseil de surveillance du CSFO

Jean-Paul Jacquod nommé directeur du Centre de services

ActualitésFPr 175 du 30 août 2006

La CDIP a adopté les statuts du Centre de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) le 22 juin 2006. Le Conseil de surveillance a siégé pour la première fois le 25 août. Il a pris une première décision importante en nommant Jean-Paul Jacquod en qualité de directeur du CSFO.

ActualitésFPr: Monsieur Schwingruber, les tâches essentielles du Conseil de surveillance du CSFO (voir encadré) figurent dans les statuts. Comment vous y prendrez-vous pour les aborder ces prochains mois?

Anton Schwingruber: Nous nous réunirons trois fois cette année et nous souhaitons désigner une direction provisoire en y intégrant le mieux possible les personnes concernées, assurer le financement de la mise en route du CSFO, édicter un règlement de gestion et préparer la constitution des commissions.

Quelles décisions le Conseil de surveillance a-t-il prises vendredi dernier?

Jean-Paul Jacquod a été nommé directeur; il entrera en fonction en septembre déjà. La durée de son mandat, dans un premier temps, a été limitée à fin 2009. Nous avons décidé que les cantons pouvaient se porter candidats pour que le CSFO ait son siège sur le territoire de l'un d'entre eux. Nous avons transmis à la CDIP la proposition d'approuver les conventions avec les prestataires actuels (DBK, ASOU, ASOSP/SVB). Nous avons aussi élaboré notre programme d'activités jusqu'à la fin de 2006.



Jean-Paul Jacquod

Jean-Paul, originaire de Sion, est né en 1958. Il a été délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de 1995 à 2003. Licencié ès lettres, il a fait ses études à l'Université de Fribourg et à l'Université technique de Berlin. Depuis 2004, Jean-Paul Jacquod est responsable du Centre de production documentaire de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Quelles sont vos priorités?

Nous allons d'abord nous constituer et définir le fonctionnement administratif jusqu'à ce que la direction soit pleinement opérationnelle. Le financement de la mise en route du CSFO et le choix du siège du centre sont deux autres mesures urgentes.

Comment le groupe de pilotage est-il constitué?

Le Comité de la CDIP a élu les personnes suivantes avec effet au 15 août 2006:

- Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (président), directeur de la formation et de la culture du canton de Lucerne
- Jean-François Steiert (vice-président), délégué aux affaires intercantionales, Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud
- Marc Chassot, chef du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes du canton de Fribourg
- Matthias Escher, chef de l'Office de la formation professionnelle du canton de Zurich
- Beatrice Kunovits-Vogt, cheffe du Service de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière du canton de Bâle-Campagne
- Vincenzo Nembrini, directeur de la Division de la formation professionnelle du canton du Tessin
- Jean-Luc Portmann, chef du Service de la formation professionnelle du canton de Jura
- Maurin Schmid, chef du Service de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière du canton de Berne

Le Conseil de surveillance pourra, en fonction des besoins, être complété par cinq autres personnes au cours des prochains mois.

Outre les représentations personnelles directes, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle et de carrière (CDOPU) ont-elles des contacts avec le Conseil de surveillance ou avec le CSFO?

Oui, le Conseil de surveillance est étroitement lié aux deux conférences que vous venez de citer. Mais certains domaines pourront aussi être délégués sur la base de conventions de prestations. Il faudra cependant définir comment, quand et avec qui.

Les statuts prévoient que le directeur peut constituer un conseil de direction. Est-ce vraiment nécessaire?

Tâches du Conseil de surveillance du CSFO

Organe stratégique du centre, le conseil de surveillance a notamment pour tâches

- a. de nommer le directeur ou la directrice du centre,
- b. de constituer les commissions spécialisées,
- c. d'approuver le programme de travail,
- d. d'approuver le budget, les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion à l'intention du Comité de la CDIP,
- e. d'édicter un règlement de gestion
- f. de veiller à l'équilibre des offres de prestations au sens de l'art. 4, al. 2, des présents statuts, et
- g. d'approuver la délégation de certains sous-domaines à des tiers.

(Extrait des statuts du 22 juin 2006)

La constitution d'un conseil de direction me semble une bonne chose; c'est à la direction de décider si elle en voit l'utilité ou non. L'important est que cette possibilité figure dans les statuts. Un conseil de direction temporaire pourrait aussi être mis en place.

Les statuts mentionnent également la création de commissions spécialisées. Pourriez-vous dire à l'heure actuelle dans quel contexte ces commissions pourraient opérer avec les organes spécialisés de la CDOPU et de la CSFP? Passent-ils dans le CSFO?

A l'heure actuelle, pour ce qui concerne les commissions spécialisées, je ne pourrais guère en dire plus que ce qui figure dans les statuts, à savoir que le Conseil de surveillance peut nommer une commission spécialisée pour un domaine de prestations de services; ses tâches et sa composition seront alors définies en fonction des domaines de formation visés et des prestataires.

Anton Schwingruber est conseiller d'Etat du canton de Lucerne et membre du comité de la CDIP.
Anton.Schwingruber@lu.ch

Les questions ont été posées par Daniel Fleischmann,
daniel.fleischmann@swissworld.com

Layout: pn, traduction: E. Kleiner

Entretien avec Rolf Dietrich, président de la commission "Développement des professions" de la CSFP

Des formations initiales cantonales de deux ans en vue

ActualitésFPr 175 du 30 août 2006

La nouvelle loi sur la formation professionnelle exige que l'ensemble des ordonnances sur la formation (auparavant règlements d'apprentissage) soit revu d'ici 2009. Actuellement, 76 commissions de réforme et leurs groupes de travail correspondants sont en place. Rolf Dietrich préside la commission "Développement des professions" de la CSFP, qui mandate les spécialistes de la formation compétents (aussi nommés délégués des cantons) pour ce travail.

ActualitésFPr: Rolf Dietrich, sur 240 professions, 25 disposent actuellement d'une nouvelle ordonnance sur la formation incluant une formation initiale de deux ans. Le délai pour la réforme des ordonnances, fixé par la loi à 2009, ne pourra donc pas être tenu.

Rolf Dietrich: C'est exact. Toutefois, 25 nouvelles ordonnances entreront en vigueur en 2007, 37 en 2008 et un nombre encore indéterminé en 2009. Le délai prévu ne suffira pas. Mais cela n'est pas grave. De nombreuses organisations du monde du travail (OrTra) prennent cette opportunité au sérieux et ne se contentent pas de réécrire les anciens règlements, mais réforment leurs professions en profondeur. C'est raisonnable, et cela ne doit pas se faire dans la précipitation. Par ailleurs, les cantons et l'OFFT ne disposent pas du personnel leur permettant de gérer davantage de dossiers.

Quand la dernière ordonnance révisée entrera-t-elle en vigueur?

Je pense que ce sera au mieux en 2011.

Les cantons trouvent-ils facilement des spécialistes pour les commissions de réforme?



Rolf Dietrich, président de la Commission développement des professions de la CSFP

Contrairement aux craintes initiales, les services de la formation professionnelle trouvent facilement des spécialistes de la formation, et cela dans tous les cantons. C'est aussi vrai pour le Tessin et la Suisse romande. Cette tâche est perçue comme un enrichissement, favorisant le respect mutuel de la Confédération, des cantons et des OrTra. Pour préparer les personnes mandatées, la CSFP propose des cours de formation initiale et continue, et met à disposition des mémentos.

Quelle est l'ampleur de la tâche de ces spécialistes de la formation?

Elle varie d'une profession à l'autre, et devrait se situer entre quinze jours et un mois. Les tâches d'implémentation des professions réformées ne sont pas prises en compte dans cette estimation.

Le rôle des partenaires

Organisation du monde du travail

Propose l'édiction d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Ses tâches principales sont la direction opérationnelle du projet et la définition des contenus.

OFFT

Édicte l'ordonnance sur la formation. Elle accompagne le projet de A à Z (direction stratégique du projet et tâches souveraines).

Cantons

Répondent de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la formation. Ils accompagnent et soutiennent le projet de réforme depuis le début.

(Tiré du: Manuel relatif aux ordonnances. Elaboration par étape d'une nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Berne 2006.)

Le manuel relatif aux ordonnances prévoit que les responsables des OrTra fixent avec l'OFFT la procédure de réforme et ses objectifs. Trouvez-vous raisonnable que les cantons ne soient pas impliqués dans cette première phase du processus de réforme?

Dans l'ancienne loi, le développement des professions était une tâche des OrTra et de la Confédération, alors que les cantons n'avaient la possibilité de prendre position qu'au moment de la procédure de consultation, même s'ils assumaient sur de nombreux points la responsabilité de la mise en œuvre des règlements. La nouvelle LFPr a supprimé cette anomalie et a fait des cantons des partenaires de plein droit de la réforme. Les cantons sont en général impliqués à temps dans le processus de réforme, même s'il va de soi que les OrTra prennent d'abord contact avec l'OFFT.

Où situez-vous les problèmes principaux de la réforme des ordonnances sur la formation?

La plus grande partie du financement de la formation professionnelle incombe aux cantons. Nous devons veiller à ce que les nouvelles réglementations n'introduisent pas des hausses de coût excessives. Les coûts de la formation professionnelle augmentent avec l'accroissement de la part scolaire, le nombre de cours interentreprises et le renforcement des examens de fin d'apprentissage. Ces éléments sont précisément toujours objets de controverses. Notre deuxième mission est de maintenir une certaine unité et comparabilité des ordonnances. Les OrTra ne le comprennent pas toujours.

Pouvez-vous donner des exemples de ces deux aspects?

Un exemple est la durée des examens de connaissances professionnelles. Certaines OrTra souhaitent définir des examens qui durent par exemple sept heures. Notre commission recommande une durée d'une heure par année de formation, ce qui donne un examen de trois heures pour un apprentissage de trois ans. De plus, la structure des examens doit être toujours la même – examen pratique avec TPI ou TPP (travail pratique individuel ou travail pratique prescrit), note de connaissances professionnelles, note de culture générale et note d'expérience (acquise à l'école et dans la pratique). La note d'expérience doit être clairement identifiable et ne peut être mélangée à celle d'autres domaines de qualification. Il faut aussi toujours le réexpliquer. De même, les examens partiels n'ont de sens de notre point de vue que si la formation est réellement composée d'une formation de base et d'une formation élargie.

Certains observateurs prétendent que la réforme des ordonnances sur la formation entraînera pour de nombreuses professions une augmentation des exigences. Cette question est-elle aussi l'objet d'un débat constant?

Je partage l'observation d'exigences qui augmentent dans de nombreuses professions. Mais ce n'est pas un objet de controverses. Nous nous faisons en revanche du souci pour l'avenir des formations initiales de deux ans, dont l'existence est un devoir de la politique de formation. A plusieurs reprises, nous avons vu qu'une OrTra ne pouvait pas se décider à offrir une formation avec attestation, même s'il existait de notre point de vue un marché de l'offre – et parfois même là où existe une formation élémentaire. Un exemple est celui des maçons, où une formation avec attestation sera créée après l'intervention des cantons. Il nous faut de plus veiller à ce que les objectifs de formation dans ces professions ne soient pas fixés trop haut et que leur formulation soit comprise par tous les partenaires de formation.

Est-il pensable que les cantons proposent leurs propres formations initiales de deux ans lorsqu'une association professionnelle renonce à satisfaire leurs attentes?

Ce développement est prévisible. Si de telles offres devaient être mises sur pied, je saluerais une démarche coordonnée de tous les cantons. Je le précise: nous ne voulons pas une formation initiale de deux ans dans chaque profession. Mais nous devons veiller à une offre de formation suffisante pour les jeunes scolairement plus faibles.

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation constituent deux niveaux des nouvelles prescriptions de la formation professionnelle initiale. La différenciation de ces deux niveaux fait-elle problème?

Non. Pour deux raisons au moins, cette structure constitue un authentique progrès. D'une part, elle facilite pour les associations professionnelles une adaptation rapide des contenus de formation à la réalité professionnelle au niveau du plan de formation. Ces adaptations seront du ressort de la nouvelle «commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation», qui est instituée par l'ordonnance sur la formation. Cette commission comprend aussi des représentants de l'OFFT, des OrTra et des cantons. L'ordonnance prévoit que cette commission doit adapter tous les cinq ans au moins le plan de formation aux développements actuels. Il faut d'autre part relever l'utilité de la description systématique des objectifs généraux, des objectifs particuliers et des objectifs évaluateurs.

Ces objectifs ont été jusqu'à présent décrits par la méthode Triplex, mais des essais avec le modèle CoRe (Compétences-Ressources) ont été faits dans l'ordonnance d'assistant-e en pharmacie. Qu'en pensez-vous?

Nous sommes d'avis que la méthode Triplex est un instrument éprouvé. Notre commission n'est toutefois pas fermée à d'autres modèles mais ils doivent faire leurs preuves avant d'être définitivement appliqués.

Au terme des travaux de réforme, les ordonnances sur la formation doivent faire l'objet d'une consultation. De nombreuses objections sont-elles encore formulées à ce stade?

Oui. Nous avions espéré que, grâce à la composition tripartite des commissions de réforme, la consultation soit de pure forme. Ce n'est pas le cas. Si les demandes des cantons n'ont pas été prises en compte auparavant, des reformulations s'imposent encore au stade de la consultation. La séance de mise au net offre alors encore une occasion de faire des adaptations avec l'assentiment général. S'il reste des différences, elles doivent être levées lors de la séance de clôture.

Dans quelle mesure les positions de la commission "Développement des professions" de la CSFP sont-elles acceptées par les cantons?

Selon une enquête, la grande majorité des cantons reprend les recommandations de cette commission lors des consultations.

Aux yeux des OrTra, les cantons passent parfois pour fermés ou en partie seulement coopératifs. Que peuvent faire les cantons pour améliorer le partenariat?

Il serait peut-être pertinent que, en accord avec notre commission, les organisations du monde du travail fixent elles aussi certaines bases et valeurs de référence.

Manuel relatif aux ordonnances:

<http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00107/00365/index.html?lang=fr>

Les questions ont été posées par Daniel Fleischmann,
daniel.fleischmann@swissworld.com

Layout: pn, traduction: Jacques Amos

Entretien avec Dominique Babey, chef de la Division Marché du travail/Assurance-chômage du seco

«Réactions du monde du travail»

ActualitésFPr 175 du 30 août 2006

Le seco souhaite prolonger l'attente avant les semestres de motivation (semo) et les faire passer de 120 jours à 260 jours, opérer des coupes massives dans les salaires et repousser le début du semestre de motivation au 1er octobre. Il serait ainsi possible d'enrayer de «faux attraits» du semestre de motivation par rapport aux offres transitoires (aussi appelées offres passerelles).

ActualitésFPr: Monsieur Babey, dans le texte concernant la procédure de consultation sur les changements dans le domaine des semestres de motivation, vous parlez d'une extension des tâches ces dernières années. Pourriez-vous citer quelques chiffres?

Dominique Babey: Sur la base des chiffres dont nous disposons (voir tableau), il est clair que le nombre des semestres de motivation (semo) et les moyens à disposition se sont fort développés ces dernières années. L'offre s'est étoffée avec, parallèlement, un nombre croissant de participantes et de participants.

Année	Nombre de semestres de motivation	Nombre de pers. (chiff. arrond.)	Coûts [CHF]
2000	47	3'300	20.6 Mio.
2001	41	3'300	20.5 Mio.
2002	44	4'100	27.6 Mio.
2003	55	6'300	43.0 Mio.
2004	57	7'200	53.6 Mio.
2005	59	8'500	67.0 Mio.
Budget 2006	70	8'500	71.4 Mio.

Le seco tient à contrer «les faux attraits» du semestre de motivation par rapport aux offres transitoires en prenant deux mesures: diviser le salaire de moitié et faire passer le temps d'attente avant un semestre de motivation de 120 à 260 jours. Où et en quoi voyez-vous de «faux attraits» au semestre de motivation?

Le but est que les personnes arrivées en fin de scolarité suivent rapidement une formation professionnelle. Le montant mensuel de soutien (450 francs) que reçoivent ces jeunes a suscité des reproches; ce montant pourrait les inciter à ne pas utiliser d'autres offres transitoires comme la 10e année scolaire. Le seco veut introduire certaines modifications pour les personnes arrivées en fin de scolarité en 2006. Du reste, il n'y a pas de temps d'attente avant un semestre de motivation. Ce n'est le cas que pour les jeunes qui n'entreprennent rien.

Les autorités responsables des offres transitoires ont-elles participé à la révision?

Oui, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de technologie, les cantons et la commission de surveillance de l'assurance-chômage ont participé à cette révision.

A combien le seco estime-t-il le nombre de jeunes qui ne cherchent pas activement une place d'apprentissage et qui comptent sur la possibilité de suivre un semestre de motivation?

Nous pensons que la plupart des jeunes cherchent intensivement une place de formation. Mais il faut des offres attrayantes pour que les adolescents ne dévient pas vers l'assurance-chômage au lieu d'utiliser les offres transitoires usuelles.

Le délai de réponse à cette consultation était relativement court; les milieux intéressés avaient jusqu'au 28 août pour envoyer leur position au seco.

Nous voulions réagir rapidement aux nombreuses réactions que nous recevons actuellement du monde du travail.

Le seco est-il prêt à renoncer à ses propositions si les prises de position sont clairement négatives?

Nous lançons des procédures de consultation pour connaître le point de vue de nos partenaires et

nous en tenons compte. Le seco proposera au Conseil fédéral un changement de l'ordonnance dans le domaine des semestres de motivation en fonction des résultats de la consultation.

Dominique Babey est chef de la Division Marché du travail/Assurance-chômage au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco); Adresse: Effingerstrasse 31, 3003 Berne
dominique.babey@seco.admin.ch

Les questions ont été posées par Daniel Fleischmann,
daniel.fleischmann@swissworld.com

Layout: pn, traduction: Elisabeth Kleiner

L'Organisation faïtière suisse du monde du travail du domaine social

(OrTra faïtière du domaine social), dont le siège se trouve à Berne, comprend les associations professionnelles et organisations patronales dans le domaine social, ainsi que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. L'OrTra faïtière tient lieu d'interlocuteur principal auprès des autorités fédérales et cantonales compétentes en matière de formation dans tous les secteurs du domaine social, excepté la formation universitaire. Elle collabore activement à la préparation et à l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Pour mener au mieux ces tâches exigeantes et variées, nous recherchons

un/une secrétaire général/e à 60%

appelé/e à diriger notre secrétariat.

Votre champ d'activité

Il s'agit d'un poste à responsabilités, dans le cadre duquel vous représenterez l'OrTra faïtière du domaine social à l'échelon national et collaborerez étroitement avec le comité de direction. Vous organiserez et dirigerez le secrétariat, élaborerez des concepts et piloterez des projets, œuvrerez activement au sein d'organes de dimension nationale. Vous participerez dans une mesure déterminante à la définition de normes au niveau national relativement à la formation professionnelle dans le domaine social, et à l'intégration des divers acteurs et actrices des secteurs professionnels concernés. Vous vous acquitterez de vos multiples tâches en vous focalisant sur les objectifs.

Votre profil

Titulaire d'un diplôme du degré tertiaire (universitaire, HES, ES) dans une discipline appropriée, vous avez déjà travaillé dans le domaine de la formation et dans le domaine social, et êtes rompu/e au travail en réseau. Une expérience en gestion de projet et en matière de relations avec divers groupements d'intérêts est requise. Vous aimez vous investir au niveau conceptuel, êtes autonome, savez vous imposer mais aussi faire preuve de tact. Langues: le français et l'allemand parlés et écrits.

Intéressée/e? Si vous estimez être un/e généraliste ayant le sens des responsabilités, veuillez envoyer votre dossier de candidature jusqu'au 18.9.2006 à Mme Rösy Blöchliger, Présidente de l'OrTra faïtière du domaine social, c/o CURAVIVA, Abendweg 1, 6000 Lucerne 6. Informations disponibles auprès de: M. Peter Müller, tél. 031 839 04 79, info@odas.ch

Calendrier des manifestations

Edition 175, 30.08.2006

12-16. sept. 06 Capa'cité Cité des métiers au coeur de la ville de Neuchâtel

Capa'cité vise à rassembler au coeur de la ville de Neuchâtel et au même moment tous les acteurs de la formation et de la vie professionnelle du canton. Le public pourra découvrir "grandeur nature" les professions à travers des "villages" qui présenteront chacun une famille de métiers différents. Des démonstrations permettront à chacun de se faire une idée plus précise des métiers présentés. Des spécialistes de l'information professionnelle, de l'orientation et de la formation seront présents dans la cité. Des professionnels et des responsables d'entreprises animeront des conférences, des débats et répondront aux questions posées. Informations complémentaires: www.capacité.ch

12 sept. 06 Réseau Formation professionnelle/Formation des adultes

La SSRE invite les personnes intéressées à participer à la rencontre annuelle du Réseau Formation professionnelle / Formation des adultes, qui aura lieu le mardi 12 septembre 2006, à l'Université de Genève, dans le cadre du Congrès ECER «Transforming Knowledge». Davantage d'informations sur le Congrès ECER/SSRE : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/ecer2006/> Cette rencontre cherche de favoriser une meilleure connaissance mutuelle des membres ainsi que des échanges entre eux et de présenter les recherches actuelles. Lieu de la rencontre: Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE), Uni Mail, salle 4193, de 17h à 18h30. Si vous souhaitez présenter brièvement un travail de recherche actuel, nous vous prions de transmettre votre contribution à Stefan Denzler d'ici à la fin août 2006 par e-mail: stefan.denzler@skbf-csre.ch .

14 sept 06 CSFP: réunion du comité

21- 22 sept. 06 La crise des frontières - Vers une ingénierie du développement régional

Le Laboratorio d'ingegneria della formazione e innovazione (LIFI) de l'Università della Svizzera italiana invitent à cette rencontre internationale. Elle a pour but de reposer et de relancer le débat sur l'importance des entités régionales et de leur développement. Les participants pourront adhérer à la rédaction d'un Manifeste visant à consolider en une déclaration les conclusions principales du Congrès. Pour en savoir plus: www.learningregions06.unisi.ch, comité organisateur: learningregions06@lu.unisi.ch Le 31 juillet 2006 est le dernier délai pour l'envoi des communications.

21-23 sept. 06 Plateforme NORD-SUD Oberland bernois

Expériences et perspectives en formation professionnelle initiale de deux ans dans les trois régions linguistiques Informations: ISFPF Lausanne, tél. 021 621 82 00 Jean-François Meylan, <mailto:jean-francois.meylan@bbt.admin.ch>

29 sept. 06 L'enseignement des langues en Suisse

De quels standards parle-t-on? Entre diversité et adversité, quel consensus trouver? Cette journée, organisée à Grangeneuve, a pour but de clarifier quelques enjeux de l'enseignement des langues et de mettre en lumière les influences, les tendances et les exigences en la matière. Informations: www.isp.ch

30 sept 06 INSOS: Journée romande Portes ouvertes

Les institutions pour personnes handicapées de Suisse romande ouvrent leurs portes le 30 septembre. Selon le thème "Se mettre à la place de" les institutions inviteront au dialogue et à la découverte. Le but est de valoriser les personnes handicapées dans leur vie au quotidien et de faire connaître le travail des institutions et l'accompagnement professionnel. Informations: <http://www.insos.ch/f/actuel/index.cfm>

5 oct. 06 Orientation et sélection - Réalités et perspectives

Journée organisée par l'ISFPF Lausanne, à Tolochenaz, en collaboration avec l'Ecole de la construction et la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Cette journée est la première d'un cycle de conférences sur la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Prochaines journées: - 9 novembre 2006 - Les mesures d'accompagnement- 8 février 2007 - Examens et validation des acquis Informations: ISFPF Lausanne, tél. 021 621 82
[20mailto:francine.amstad@bbt.admin.ch](mailto:francine.amstad@bbt.admin.ch)

23 - 25 oct. 06 Voyage d'études dans un voisinage méconnu

En automne 2006, PANORAMA fêtera ses vingt ans d'existence. A cette occasion, les éditeurs, la maison d'édition et la rédaction organisent, avec le secteur de la formation continue de l'ASOSP, un voyage d'études au goût tout particulier. Du 23 au 25 octobre 2006, nous prendrons un bus confortable pour parcourir la Suisse et visiter des centres captivants de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et du marché du travail. Chemin faisant, nous rencontrerons des personnalités responsables dans chacun des trois secteurs, par exemple le nouveau président de l'Association des offices suisses du travail, Marc Genilloud. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer des lectrices et des lecteurs de PANORAMA. Vous trouverez le programme de ce voyage d'études à l'adresse www.panorama.ch/voyage06, où vous pourrez également vous inscrire.

24 oct. 06 CSFP Assemblée

25 - 27.10.06 WORLDDIDAC Basel

Le point de rencontre international des enseignants de tous les cycles, des éducateurs et des spécialistes de la formation continue, des revendeurs et des fabricants. Des ateliers et des séminaires vous permettront en outre d'établir de précieux contacts. Centre des Foires de Bâle, www.worlddidacbasel.com

1-4 nov. 06 Forum des Métiers Yverdon-les-Bains

Les entreprises, les associations et l'orientation se donnent régulièrement rendez-vous pour informer les élèves dès la 7^e année sur les métiers et les possibilités de formation. Lieux de l'exposition: Yverdon-les-Bains. Pour en savoir plus <http://www.orientation.vd.ch/content/prestations/salons.php>

13 nov 06 Journée de la formation professionnelle, Genève

La 4^e journée de la formation professionnelle se tiendra le 13 novembre 2006 à Genève, Palexpo, sous la présidence de la conseillère fédérale Doris Leuthard. Programme du matin: La conférence sur les places d'apprentissage aura pour thèmes principaux le marché des places d'apprentissage en 2007. Discussions avec des représentants des milieux politiques, des cantons et des organisations du monde du travail. Ouverte au public l'après-midi, la manifestation rendra honneur à de jeunes professionnels particulièrement motivés qui se sont distingués dans différentes disciplines. Elle récompensera notamment les vainqueurs des championnats suisses des métiers 2006. Un programme détaillé sera disponible sur www.geneva-palexpo.ch à partir de fin août.

21 - 25 nov. 06 Berufsmesse Zürich

Le carrefour de l'orientation professionnelle et de la formation initiale et continue.

Ce calendrier indique les manifestations annoncées à la rédaction du bulletin *ActualitésFPPr*; elles y sont classées dans l'ordre chronologique des événements. D'autres réunions importantes y sont aussi mentionnées dans un souci d'éviter le chevauchement de différentes manifestations. Le choix incombe à la rédaction d'*ActualitésFPPr*.

Si votre manifestation n'y figure pas, nous vous invitons à l'enregistrer à l'adresse http://www.berufsbildung.ch/fmi/xsl/bbav_addrecored.xml. Nous prendrons votre enregistrement en considération à la condition que la manifestation annoncée s'adresse aux spécialistes de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle ou du marché du travail et qu'elle traite un thème spécifique à l'un de ces groupes.

Vous trouverez bien d'autres indications dans la version allemande du calendrier à l'adresse <http://www.bbaktuell.ch/pdf/Veranstaltungen.pdf>